

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

Présents : ALEX Bruno - BERT Laurence - BRUN Charles - CARTET Olivier - CHATAL Christophe - DAYET Alain - DESBROSSE Gabriel (maire) - FESSY Véronique - GASDON Maxime - LACOUR Danielle - MONDIERE Hubert - RIVIERE Mickaël (arrivé à 20h30)

Absents ayant donné bon pour pouvoir : DELANGLE Chantal (pouvoir à DESBROSSE Gabriel)

Absents : PIVOT Bernard - VALENTIN Nathalie

Secrétaire de séance : DAYET Alain

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Délibération « Subvention BTP CFA ».
3. Point sur les travaux « Appartements situés au-dessus du Multiservice » et sur les travaux de plafond du bar.
4. Compte-rendu de la réunion « Politique jeunesse à la CoPLER ».
5. Délibération « Aliénation d'une partie des chemins ruraux à la Cernaïse et à Chamussy ».

Sujets à discuter :

- Prise de compétence par la CoPLER de l'eau potable et de l'assainissement.
- Petit Pradinois.
- Salon des artistes.

6. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Il n'y a pas de modifications, il est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération « Subvention BTP CFA »

Lecture par M. le maire du courrier reçu le 11 janvier 2019 par le CFA BTP de St Etienne « Michel Cluzel » demandant une subvention de 90€ par apprenti résidant dans la commune, soit un seul pour Pradines, Maxime Dias.

Après discussion il est proposé d'accorder une subvention de 40€ pour respecter les sommes allouées aux autres établissements.

Le conseil se prononce à 11 voix « pour » 40 € et 1 « abstention ».

3. Point sur les travaux « Appartements situés au-dessus du Multiservice » et sur les travaux de plafond du bar.

1^{er} appartement : réseaux installés (plomberie, évacuation, électricité), cloisons terminées et portes posées.

2^e appartement : réseaux installés (plomberie, évacuation) ou en cours d'installation (électricité), la pose des cloisons est commencée.

Les joints seront réalisés pour les 2 appartements en même temps.

Le vélux dans le 2^e appartement n'est pas correctement placé ce qui a obligé à réaliser un décrochement.

Le plancher de l'étage s'est déformé de manière importante entraînant des différences de niveau de près de 6 cm à certains endroits. Un ragréage va être réalisé en espérant que le bois ne travaillera plus et qu'il tiendra dans le temps. Il semble plus judicieux et prudent de poser un revêtement souple qui devrait mieux supporter d'éventuelles dégradations du ragréage.

La peinture prévue sur les devis pour la finition sera remplacée par un projeté de fibrite, plus simple à réaliser et moins cher.

Il faut prévoir la chape avant le projeté.

À prévoir aussi l'implantation des éléments de la cuisine que Jean-Yves réalisera à la fin des travaux.

L'économie réalisée sur la peinture permettra de financer la pose d'un faux plafond dans le bar du multiservice afin d'améliorer l'acoustique.

Ces travaux auront lieu les 18, 19 et 20 février et le Bistrot Pradinois sera fermé.

4. Compte-rendu de la réunion « Politique jeunesse à la CoPLER »

Compte-rendu par Alain DAYET de la réunion CoPLER du 24/01 sur la Politique Jeunesse et Intercommunalité à laquelle a participé également Chantal Delangle.

Échange et mise en commun des "autodiagnostic" effectués pour chaque commune par les élus impliqués dans la politique jeunesse.

La réunion était animée et conduite par deux intervenants de "Territoires Conseils", l'organisme en charge de cette étude.

Dans un premier temps, nous nous sommes répartis en 2 groupes :

- Estimation des personnes, des groupes ressource sur le territoire et des potentiels du territoire,
- Estimation des risques d'aggravation et des enjeux du territoire, concernant la jeunesse du territoire.

Puis, en réunion plénière, les intervenants de "Territoires Conseils" ont fait le compte-rendu des points principaux abordés dans chaque groupe.

Globalement, il ressort que notre territoire possède des atouts en terme de ressources (collège de secteur, ASAJ, école de danse et de musique, "club des jeunes"...), et par l'intérêt porté par les élus aux jeunes de leur commune.

Notre territoire n'est pas confronté à une population jeune qui pose problème. L'absence de moyens de transport autonomes pour les jeunes est un frein pour l'accès aux activités, celles qui les intéressent n'ayant pas forcément lieu dans leur commune. Pour les clubs des jeunes, les bibliothèques, il semble difficile de garder le contact avec les plus âgés qui partent au lycée puis en étude supérieure. Il manque aussi de bénévoles pour s'impliquer dans les structures accueillant des jeunes.

La phase 2 qui débute maintenant, va donner la parole aux principaux acteurs locaux auprès des jeunes. Ils compléteront le diagnostic des élus.

C'est le comité de pilotage, composé des intervenants de "Territoires Conseils", des personnels et élus de la CoPLER en charge de la jeunesse et d'élus, qui va choisir ces intervenants en tenant compte des éléments du diagnostic des ressources et en essayant de diversifier les domaines d'intervention, les types de structures et les communes.

5. Délibération après l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé à la Cernaïse (pour le compte de David Bérugat) et du chemin rural situé à Chamussy (pour le compte des Consorts PIVOT).

L'enquête publique s'est déroulée 11 au 25 janvier 2019.

Lecture de la délibération par M. le maire et de la conclusion du rapport d'enquête réalisé par le commissaire enquêteur. Une seule personne a rencontré le commissaire enquêteur.

Le géomètre effectuera le métrage précis de la portion des chemins cédée par la commune au tarif de 1€ le m². Les frais de bornage, de l'enquête publique, d'annonces légales et de notaire, les honoraires du commissaire enquêteur sont à la charge des acquéreurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sujets à discuter :

a) Prise de compétence par la CoPLER de l'eau potable et de l'assainissement

Pour l'instant, la CoPLER poursuit l'état des lieux dans les communes et ne semble pas presser de prendre les compétences.

Pour l'eau, on risque de perdre l'atout de la proximité. Christophe Chatal qui gère aussi la voirie peut coordonner la réfection des chemins avec les travaux réalisés par le syndicat des eaux.

On attend mai pour prendre une décision afin de mieux s'informer en ce qui concerne l'assainissement.

Les grosses communes semblent avoir plus d'intérêt à abandonner la compétence assainissement car elle ne l'assure pas elle-même mais font appel à des prestataires ce qui représente un coût plus élevé que pour une petite commune où ce sont des conseillers et l'agent technique qui réalise l'entretien.

b) Petit Pradinois

Toutes les associations ont transmis les informations à publier (date butoir le 31/01). Quand Danièle Lacour aura réalisé la maquette, elle la transmettra à l'imprimeur qui établira un devis. Après acceptation, il faut compter environ 10 jours pour l'impression.

Les conseillers se répartiront les exemplaires à distribuer lors du prochain conseil municipal.

c) Salon des artistes pradinois

L'affiche sera publiée dans le Petit Pradinois et les conseillers déposeront des tracts dans les boîtes aux lettres. Le salon des artistes pradinois se déroulera le samedi 27 avril et le dimanche 28 avril 2019.

6. Questions diverses

- Réunion de secteur du Rhins pour PLUI qui aura lieu le mardi 05 février 2019 à Pradines.
- Début des travaux sur le réseau d'eau potable dans le chemin descendant vers l'abbaye
- Cabinet d'infirmières
 - L'une d'elle, Jasmine Mercier, a cessé son activité depuis mi-janvier. Angélique Minois poursuit donc seule l'activité.
- Lecture du courrier de Paul Alex pour la déclaration de sinistre dû à la sécheresse de 2018.
- Compte-Rendu par Charles Brun du séminaire organisé par la CoPLER
 - Thème : « Construire ensemble la vision de notre territoire ».
 - Le 1^{er} jour : vocation de la CoPLER. Concertation par groupes puis mise en commun et synthèse en 1 phrase : « Ensemble, apporter des services à la population et aux communes pour développer le mieux vivre des habitants et l'attractivité de notre territoire. ».
 - Le 2^e jour : ambition de la CoPLER. même déroulement. « Affirmer la solidarité et l'attractivité de notre territoire. ».
 - Une 3^e réunion est prévue.
- Divers
 - Demande de Mr MOUISSI et Mme LESPINASSE pour acheter, si la commune est vendeuse, la parcelle de 163 m² qui borde son terrain (ex-terrain de Jean-Louis GRAS) et sinon pour déterminer où il plantera sa haie. Il propose aussi d'entretenir cette parcelle.

Après un tour de table il ressort qu'il vaut mieux garder cette parcelle qui permettrait d'avoir un chemin plus large en cas de nécessité et pourrait aussi éventuellement servir au stationnement. Si on la vend, ce serait au prix du terrain constructible. Pour la haie, elle devra être à la distance réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver cette parcelle et donc de ne pas la vendre.

PROCHAINS CONSEILS :

26 février (compte administratif) et **26 mars** (budget)